

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

Midi Libre, journal hebdomadaire à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral sur les départements 11, 12, 30, 31 et 48. Conformément à l'article de la loi n° 55-4 du 11 janvier 1953 relative au régime des journaux et de la loi n° 78-10 du 3 janvier 1978 relative à la liberté de la presse, le présent arrêté a pour objet de définir les modalités de publication des annonces légales et judiciaires, mentionnées à l'article 10 de la loi n° 55-4 du 11 janvier 1953 relative au régime des journaux et de la loi n° 78-10 du 3 janvier 1978 relative à la liberté de la presse, et de définir les modalités de publication des annonces légales et judiciaires, mentionnées à l'article 10 de la loi n° 55-4 du 11 janvier 1953 relative au régime des journaux et de la loi n° 78-10 du 3 janvier 1978 relative à la liberté de la presse.

AVIS PUBLICS

ENQUÊTES PUBLIQUES

AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWe sur la commune de Narbonne au lieu-dit « Resplandy » déposée par la société « GDSOL 105 »

Par arrêté préfectoral du 16 septembre 2022, le préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite à compter du 17 septembre 2022 et se termine le 17 novembre 2022 inclus.

Caractéristiques principales du projet :

Le projet est situé sur la commune de Narbonne porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol sur une emprise foncière de 14 ha au lieu dit « Resplandy ».

Le parc est situé à 2,5 km au Nord-Ouest de Narbonne, sur des terrains agricoles, au sud de l'axe routier Orano-Matviel.

La surface d'œuvre est de 10ha pour une puissance de 12 MWc. Les panneaux solaires sont orientés à 15° et de hauteur maximale 2,65m. Le site comprend en outre des locaux techniques sur 57m², des pistes sur 3,80m et une clôture de 120m.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, sous un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sur la statue, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

La commission enquêteur est M. Christian LANGE, directeur de service commerce et Tourisme CCI Aude, en matière de aides d'investissement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MPAE en cas de qualité d'acteur environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Narbonne, siège de l'enquête - bâtiment des services techniques municipaux - 10 quai Dillon - 11100 Narbonne, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.registre-dematerialisee.fr/4215>
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-1674.html>

gratuitement sur un point d'information, à la Mairie de Narbonne aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction de pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêt d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillet non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Narbonne
- sur le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.registre-dematerialisee.fr/4215>

Ces observations doivent être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Narbonne - Direction de l'urbanisme CS 80202 - 11785 Narbonne cedex - à l'attention de M. le commissaire enquêteur (jointure photovoltaïque de Narbonne au lieu-dit « Resplandy »).
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-1674.html>

Le maire d'ouvrage et responsable du projet est la Société « GDSOL 105 » - 50 rue Etienne Marcel - 75002 PARIS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à M. Guillaume CASTELAZZO, chef de projet - tél. 0625 465 588 - e. guillaume.castelazzo@cdp-aude.com



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le préfet de l'Aude informe les personnes intéressées qu'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux de la source La Douc, et de la création de points de protection réglementaires, installant les services afférents, pour l'utilisation, le traitement et la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine de la commune de Montgallard, sera ouverte du 18 septembre 2022 à partir de 8h00 au 17 novembre 2022 jusqu'à 17h00, soit 31 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Montgallard.

Il s'agit d'une opération de régularisation administrative de l'ouvrage et des prélèvements existants qu'il convient de protéger par l'installation de points de protection afin d'assurer en son temps la commune de Montgallard.

Le responsable du projet, est M. Michel LAPREGOLA, maire de la commune de Montgallard, auprès duquel toutes les informations complémentaires relatives au projet pourront être demandées aux coordonnées suivantes : 7 rue des télévisés 11330 MONTGALLARD - Tél. 04 68 45 41 77, commune.montgallard@wanadoo.fr.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Montgallard.

M. Claude CRADO, Mayor de Carcassonne retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier relatif à cette opération ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Montgallard, à la disposition du public pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux afin que chacun puisse consigner ses observations sur le registre d'enquête publique ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur qui siège en mairie de Montgallard les jours suivants :

- le mardi 19 septembre 2022 de 8h00 à 12h00
- le jeudi 17 novembre 2022 de 14h00 à 17h00

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-1674.html>

- ainsi que sur le site Internet de la mairie de Montgallard, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Les observations relatives au projet pourront être envoyées avant la clôture de l'enquête :

- soit par courrier au siège de l'enquête, à la Mairie de Montgallard - 7 rue des télévisés 11330 MONTGALLARD, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.
- soit par courriel, à l'adresse suivante : pref-captage-montgallard@aude.gouv.fr, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

Les courriels seront mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-1674.html>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet de l'Aude dès la publication de l'arrêt d'ouverture de l'enquête publique auprès de l'Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale de l'Aude - Service Pôle Santé Publique et Environnementale - 14, rue du 4 septembre B.P. 48 - Carcassonne cedex - Tél. 04.68.11.55.11.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions relatives du commissaire enquêteur en mairie de Montgallard, à la préfecture de l'Aude, au service de la obligation départementale de l'Aude de l'Agence Régionale de Santé et sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/>.

Le préfet de l'Aude se prononcera à l'issue de la procédure sur l'attribution de la dérivation des eaux et l'installation des points de protection, les autorisations de prélèvement d'eau et d'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine et les services.

VIE DES SOCIÉTÉS

DISSOLUTION LIQUIDATION

AVIS

104Geston, SASU au capital de 50000€, siège social : 4 rue de la tramontane 11200 FERRALS-LES-CORBIÈRES, 800861261 RCS NARBONNE, Le 31/08/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommée liquidateur Mme Laetitia PUJOL, 4 Rue de la Tramontane 11200 Ferrals-les-Corbières, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège social de la Société, liquidation au RCS de NARBONNE.

Crédibilisées par l'environnement rédactionnel du journal...
Les pages "Annonces Classées" attirent les lecteurs réguliers mais aussi les lecteurs occasionnels...

Midi Libre

VOTRE JOURNAL EST LOCAL VOTRE CONSEILLER AUSSI



A votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 17h et le samedi de 8h à 12h

04 3000 30 34

N° non surtaxé

Abonnements@midilibre.com

Accédez à votre compte en ligne sur **Midilibre.fr**

pour consulter ou régler vos factures, mettre à jour vos coordonnées et vos informations bancaires, lire votre journal numérique*

Créez votre compte !

- ✓ Munissez-vous de votre numéro d'abonné et de votre adresse mail
- ✓ Rendez-vous sur le site profil.midilibre.fr
- ✓ Téléchargez l'application Midi Libre. Le Journal pour une lecture optimisée et mobile



*Offre réservée aux particuliers abonnés à partir du 1er août 2022

LA RAPIDITÉ, C'EST NOTRE QUOTIDIEN

Nous vous assurons les meilleurs délais de parution. Nous vous délivrons rapidement une attestation de parution et des exemplaires justificatifs de journaux.

Sur simple demande par courriel à annonces.legales@midilibre.com ou sur www.legale-online.fr

PARUTION DANS LES MEILLEURS DELAIS